

Bulletin d'histoire politique

Michel Lavoie et Denis Vaugeois, *L'impasse amérindienne : Trois commissions d'enquête à l'origine d'une politique de tutelle et d'assimilation 1828-1858*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010, 498 p.

Maxime Morin

Le cinéma des guerres mondiales au Québec
Volume 20, numéro 3, printemps 2012

URI : id.erudit.org/iderudit/1056214ar
<https://doi.org/10.7202/1056214ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique et VLB éditeur

ISSN 1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Morin, M. (2012). Michel Lavoie et Denis Vaugeois, *L'impasse amérindienne : Trois commissions d'enquête à l'origine d'une politique de tutelle et d'assimilation 1828-1858*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010, 498 p. *Bulletin d'histoire politique*, 20(3), 219-222.
<https://doi.org/10.7202/1056214ar>

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-d-utilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Michel Lavoie et Denis Vaugeois, *L'impasse amérindienne: Trois commissions d'enquête à l'origine d'une politique de tutelle et d'assimilation 1828-1858*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010, 498 p.

MAXIME MORIN
Université Laval

Professeur associé au Département d'histoire de l'Université de Sherbrooke et auteur de *C'est ma seigneurie que je réclame: la lutte des Hurons de Lorette pour la seigneurie de Sillery, 1650-1900* et *Le domaine du roi 1652-1859: Souveraineté, contrôle, mainmise, propriété, possession, exploitation*, Michel Lavoie s'associe dans cet ouvrage à Denis Vaugeois, historien bien connu de la période coloniale. Dans ces pages, les auteurs présentent et commentent trois commissions d'enquête sur les Affaires indiennes tenues entre 1828 et 1858 et ayant profondément marqué la politique indienne post-confédérative. À la lecture des trois rapports, nul autre choix que d'appuyer la thèse de Lavoie et Vaugeois, selon laquelle ces trois rapports «révèlent trente années d'histoire où se mettent en place les fondements d'une politique indienne de tutelle et d'assimilation qui sera reprise par le gouvernement canadien» (p. 30) dans la Loi sur les Indiens de 1876.

Après la guerre de 1812-1814, le trésor britannique désire réduire les coûts liés à l'entretien des relations avec les Amérindiens alliés à la couronne. Comme leur soutien militaire s'avère de moins en moins utile, l'empire britannique s'interroge sur la pertinence du département des Affaires indiennes (DAI). Institué en 1755, sa fonction principale résidait dans la distribution annuelle des présents aux Amérindiens et l'entretien d'agents actifs au sein des communautés autochtones, politique qui, en théorie, devait garantir leur allégeance politique à la couronne britannique. En juin 1828, le secrétaire militaire du gouverneur, Henry Charles Darling, responsable dudit département, est chargé de faire enquête sur la question. Son rapport, remis le mois suivant, recommande non seulement le maintien des activités du DAI, mais propose aussi une politique

indienne de sédentarisation et d'envillagement, de scolarisation, de christianisation et d'initiation à l'agriculture et aux métiers. Selon les auteurs, son rapport peut être considéré comme « le document fondateur du projet britannique de civilisation des Indiens et comme l'instigateur du système de réserves indiennes telles qu'elles sont connues de nos jours » (p. 27). Assister matériellement les Indiens pour faciliter et compléter leur transition de la vie sauvage vers la vie civilisée, tel est l'objectif à atteindre avant de songer à abolir le DAI.

Les principales recommandations du rapport Darling sont adoptées en 1830 lors du transfert des Affaires indiennes de l'administration militaire à l'administration civile de l'État. L'absence de progrès satisfaisants du projet de civilisation des Indiens et les dépenses liées à la distribution annuelle des présents, jugées trop onéreuses par le gouvernement impérial, incitent le gouverneur Charles Bagot à tenir en 1842 une deuxième commission d'enquête sur l'ensemble de l'administration des Affaires indiennes. Déposé en 1844, le rapport Bagot constitue le panorama le plus complet de l'époque sur les peuples autochtones et le DAI. En effet, le rapport passe en revue chacun des établissements indiens de la province du Canada en y décrivant l'état passé et présent des communautés qui y vivent. Pour Lavoie et Vaugeois, il s'agit du document ayant le plus influencé la politique indienne du Canada puisque « bon nombre des dispositions actuelles de la Loi sur les Indiens trouvent leurs origines dans les nombreuses recommandations de cette commission » (p. 28). Celles-ci touchent notamment la structure du DAI, la gestion des terres et des ressources, l'éducation des Indiens tout comme leur civilisation. Source d'une première définition des critères d'appartenance à un groupe indien, la commission est aussi à l'origine des lois sur la protection des terres indiennes (1850-1851) et sur l'émancipation des Indiens (1857-1859). S'il est recommandé de cesser la distribution de présents et de mettre fin à la tutelle du DAI sur les autochtones, le rapport préconise d'abord l'atteinte des objectifs du projet de civilisation.

En réponse à l'impatience du gouvernement impérial qui déplore toujours les maigres résultats du projet de civilisation des Indiens et les dépenses croissantes qu'il occasionne, une troisième commission d'enquête voit le jour en 1856 et est confiée au surintendant des Affaires indiennes Richard Pennefather. Si le mandat officiel de la commission est d'accélérer le processus de civilisation des Indiens, Lavoie et Vaugeois soutiennent que son mandat sous-jacent est de « mettre un terme définitif à la coûteuse distribution annuelle des présents et [de] permettre l'entière prise en charge de la politique indienne et de son administration par le gouvernement colonial canadien » (p. 29). Déposé en 1858, le rapport Pennefather présente une analyse de la condition des peuples autochtones, jugés loin d'être prêts à assumer sans peine leur autonomie. Bien que la

poursuite du programme de civilisation soit toujours recommandée, la politique de distribution des présents est abolie la même année. Deux ans plus tard, les responsabilités d'administrer et de financer les Affaires indiennes sont transférées au gouvernement colonial canadien qui aura pour objectif l'assimilation complète des autochtones.

La production de ce livre s'inscrit dans le sillon créé par la maison d'édition Septentrion qui porte une attention toute particulière à l'édition de sources historiques de la période coloniale (*Écrits sur le Canada* [L.-A. Bougainville], *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale* [P. Pouchot]) ou encore d'études sur des documents historiques dont la valeur juridique a animé de nombreux débats (*La Fin des alliances franco-indiennes* [Vaugeois; 1995], *Les traités des Sept-Feux avec les Britanniques* [Sawaya et Delâge; 2001]). Sans revêtir la forme traditionnelle d'une étude historique, l'ouvrage vient s'ajouter à la riche collection du Septentrion sur l'histoire des peuples autochtones.

Bien plus qu'une simple réimpression de trois documents dont la valeur historique est indéniable, les auteurs ont retranscrit, puis traduit dans le cas du rapport Darling, et surtout commenté les rapports des trois commissions afin de faire ressortir les richesses qui s'y cachent. La préface de Vaugeois et l'introduction de Lavoie présentent d'abord le contexte de production des trois rapports. Les textes des rapports sont ensuite entrecoupés de commentaires et d'explications qui permettent non seulement au lecteur de mieux comprendre les éléments qui se rapportent au contexte historique de la période coloniale, mais aussi de mieux saisir les enjeux qui motivent les remarques des commissaires, leurs arguments et parfois leurs préjugés à l'égard des Indiens. Le lecteur moins familier avec l'histoire des peuples autochtones des XVIII^e et XIX^e siècles y trouvera l'information qui permet de saisir pleinement le contenu des rapports alors que le lecteur averti y retrouvera pour sa part l'apanage de toute édition critique de sources historiques: notes biographiques, sources complémentaires, tableaux, cartes, notes sur les différents groupes autochtones, chronologie, index, etc. L'ouvrage constitue un outil de travail incontournable pour qui s'intéresse à l'histoire des populations autochtones du Canada ou encore à l'histoire du département des Affaires indiennes au XIX^e siècle.

Considérant la brièveté du rapport Darling (29 pages), on se serait attendu à retrouver la version originale anglaise de ce rapport pour fin de référence et de comparaison avec la traduction française qu'offre l'ouvrage. Quelques notes biographiques supplémentaires sur les agents du surintendant des Affaires indiennes ou encore sur les missionnaires interrogés par la commission Bagot auraient aussi été appréciées. Il est en outre regrettable de ne pas profiter de l'expertise des auteurs qui n'ont pas publié la troisième section du rapport Bagot, ses appendices, ainsi que la majorité des appendices du rapport Pennefather. Les auteurs justifient

leur décision en évoquant la taille considérable qu'aurait alors pris l'ouvrage dans de telles circonstances. Ils fournissent plutôt un résumé de la section non publiée du rapport Bagot et quelques appendices. Les regrets du lecteur trahissent sans aucun doute ici l'intérêt qu'il a porté à cet ouvrage dont la valeur scientifique reste entière.